ARGENTINE - Entrée U.P.U. le 1.04.1878



Tarif pré - UPU du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids = 1 fr. Voie de Bordeaux par paquebot français



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, 1^{er} échelon de poids 0 à 15 g = 25 c. + taxe de recommandé de 25 c., tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879. Voie de Bordeaux

ALEXANDRE ROUMET

Expert près la Cour d'Appel de Paris.

Certificat N°0166VPN19

17, rue Drouot - 75320 PARIS Cedex 09

Tél.: (33.1) 47 70 00 56 Fax: (33.1) 47 70 41 17 Paris, le 18 décembre 02

Je soussigné Alexandre ROUMET atteste avoir examiné :

La lettre de Marseille de Septembre 76 pour Buenos Aires, affranchissement tricolore des timbres de France Nos 57 + 64 + 66 (du catalogue Cérès), sans réparation • • • •

Photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.





ARGENTINE - Entrée U.P.U. le 1.04.1878



Lettre recommandée 4^{ème} échelon de poids de 45 à 60g. = 1,40 fr., tarif n° 2 du 1.04.1879, décret du 27.03.1879 + taxe de recommandé de 0,25fr. tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.



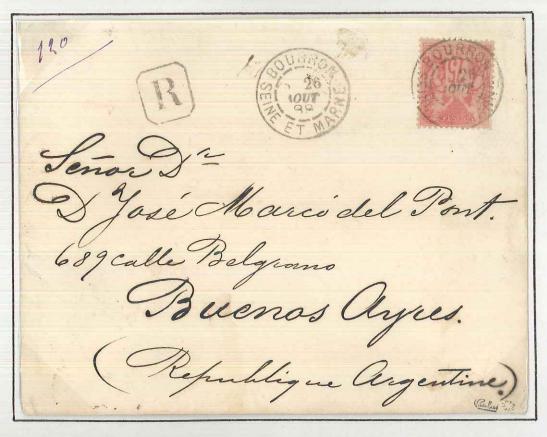
Lettre chargée affranchie à 1.95 fr. aurait dû être à 2.35 frs. selon les tarifs à cette époque, comme suit : 1.50 fr. = 6^{eme} échelon de poids 75 à 90 g, tarif du 1.05.1878 (descriptif de chargement au verso = 90g.)

25 c. = taxe de recommandé, tarif du 16.01.1879

60 c. = droit proportionnel, 20 c. par 100 francs, tarif du 1.03.1890

L'erreur de cet affranchissement, provient du fait que le droit proportionnel a été appliqué à 20 c. pour 300 frs et non 20 c. par 100 frs comme il aurait dû être.

ARGENTINE - Entrée U.P.U. le 1.04.1878



2^{ème} échelon de poids de 15 à 30g. = 50c. + taxe de recommandé de 25c. Tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879. Timbre type Sage de 75c. rose type II



Lettre recommandée pour Santa-Fe avec Accusé Réception AR; Tarif du 1.04.1879 = 2^{ème} échelon de poids, 15 à 30g. soit 50c. + taxe de recommandé de 25c., Tarif du 16.01.1879 + taxe d'Accusé Réception de 10c, utilisée du 1^{er} janvier 1892 au 31.12.1899 en timbres - poste sur la lettre.

BOLIVIE - Entrée U.P.U. le 1.04.1886

Lettre de Bordeaux pour Sucre (Bolivie) par : Steamer « Brésil » via Buenos-Aires, et la Voie des Andes par chemin de fer

Par Steam " Présil" via Buenos aires - Los andes







et. T. Et Teñor Ministro de Hacienda



Fucre Bolivia

Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881, $4^{\text{ème}}$ échelon de poids 45 à 60 g = 1.00 fr. Lettre recommandée d'office à Valparaiso pour le Ministre de l'agriculture à Sucre

Au recto:

Timbre à date du départ de Bordeaux, 13 janvier 1898

Etiquette de recommandé et transit à Valparaiso (Chili)

Le cachet de Potosi (Bolivie, 50 kms de Sucre) dans un ovale

Griffe manuscrite: Par steamer « Brésil » via Buenos Aires – Los Andes

Au verso:

Arrivée à Buenos-Aires – Timbre à date du 4 février 1898

Trajet chemin de fer « Voie des Andes » : Buenos-Aires / Valparaiso -Timbre à date du 9.02.1898

Voie maritime: Valparaiso / Antofagasta

Trajet chemin de fer: Antofogasta / Potossi /Sucre

Cachet rond pointillé du Consulat de Bolivie à Bordeaux

BRESIL - Entrée U.P.U. le 1.07.1877



Tarif UGP du 1.01.1876 : loi du 03.08.1875 pour toutes voies maritimes, 1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 1,00 fr.
Voie de Bordeaux. Affranchissement Cérès - Type Sage



Tarif UGP du 1.01.1876 : Loi du 3.08.1875, pour toutes voies maritimes 1^{er} échelon de poids 0 à 15 g. = 1,00fr. L'affranchissement est valable jusqu'au port de débarquement. Lettre transportée par le "vapor Jérome", voie de Liverpool.

C'est le dernier courrier, daté du 28 juin 1877 soit 3 jours avant l'entrée du Brésil à l'UPU. A ce cas particulier, la taxe intérieure brésilienne de 200 reis n'a pas été perçue car la lettre est arrivée après le 1er juillet 1877.



Certificat n° 36267 Paris le 22 mars 2017

15 rue Drouot - 75009 PARIS Tél: +33 (1).40.16.02.42 contact@roumethp.fr

La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.

Càd PARIS / GARE DU NORD / N° 72 28 JUIN 77 sur lettre pour Para (Brésil). Dernier courrier pour le Brésil avant son entrée dans l'UPU (1er Juillet 1877). - SUP. - R.++++





BRESIL - Entrée U.P.U. le 1.07.1877



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881 (abandon de toutes surtaxes maritimes) 1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 25 c + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879



Lettre de Gex (Ain) pour Rio de Janeiro

Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 - 1^{er} échelon de poids 0 à 15 g = 25 c. + taxe de recommandé de 25 c. tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.

BRESIL - Entrée U.P.U. le 1.07.1877



Tarif imprimés du 1.04.1879 expédiés sous bande jusqu'à 50 g = 5 c. : Voie de Bordeaux.



Tarif imprimés du 1.04.1879 expédiés sous enveloppe ouverte jusqu'à 50~g=5~c. : Voie de Lisbonne



Tarif du 1.04.1879 : Décret du 17.03.1879. 1er échelon de poids 0 à 15 g. = 35 c.

CHILI - Entrée U.P.U. le 1.04.1886



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : Décret du 7.09.1881, 1^{er} échelon de poids 0 à 15g = 25c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879, décret du 3.01.1879



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : Décret du 7.09.1881, 1^{er} échelon de poids 0 à 15g = 25c. + taxe de recommandé de 25c., tarif du 16.01.1879, décret 3.01.1879.

Griffe « Retour à l'envoyeur » avec cachet de réexpédition de Valparaiso du 2.02.1900.

Arrivée à Paris, cachet à date du 14.05.1900 de Paris chargements.

COLOMBIE - Tarif U.G.P. du 1.01.1876



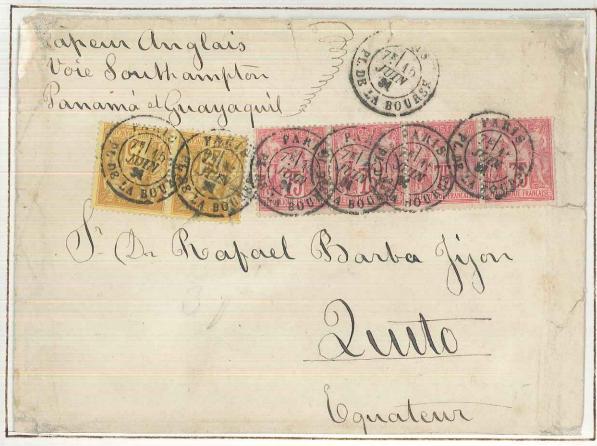
Tarif du 1.01.1876 pour le courrier partant de France par paquebot français ou étranger = 1 fr. Griffe manuscrite : « Via St. Nazaire »

COLOMBIE - Entrée U.P.U. le 1.07.1881

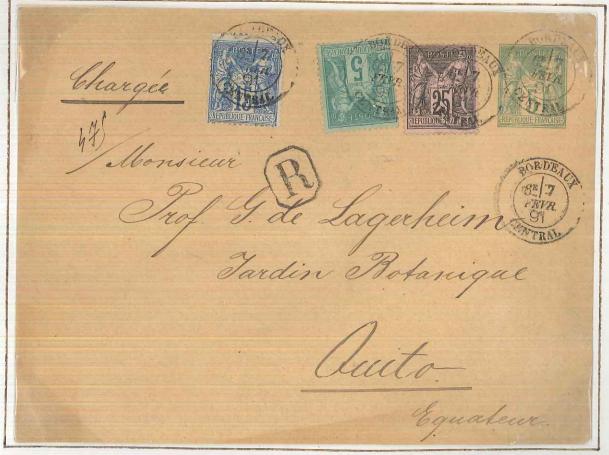


Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881: décret du 7.09.1881. $2^{\text{ème}}$ échelon de poids de 15 à 30 g = 50 c. + Taxe de recommandé de 25 c. tarif du 16.01.1879: loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

EQUATEUR - Entrée U.P.U. le 1.07.1881



Lettre de Paris du 15 juin 1881: Place de la Bourse pour Quito au 10^{ème} échelon de poids, 135 à 150g. = 3,50frs. Griffe manuscrite: Vapeur Anglais, voie de Southampton, Panama et Guayaquil.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, 1^{er} échelon de poids = 25 c.+ taxe de recommandé de 25c. Tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879

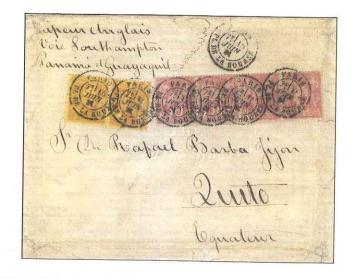


Certificat n° 33620 Paris le 30 novembre 2016

15 rue Drouot - 75009 PARIS Tél: +33 (1).40.16.02.42 contact@roumethp.fr

La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.

Càd PARIS / PL. DE LA BOURSE / N° 71 (4) + 92 (2) sur lettre 10 ports pour Quito (Equateur). 1881. Exceptionnelle combinaison au tarif du 1er juillet 1880 à 35 c. - TB. - RR.++++





GUATEMALA

Entrée U.P.U. le 1.08.1881



Tarif pré U,P.U. du 1.01.1876 : 1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 1,00fr. pour le courrier partant de France par paquebot français ou étranger, voie de Southampton/ Panama.

Taxe 4 reales en rouge du port d'arrivée jusqu'à destination.



Tarif du 1.04.1879 : décret du 17.03.1879, 1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 1,00fr. Voie de Southampton. **Taxe 4 reales en rouge** du port d'arrivée jusqu'à destination.



Certificat n° 31608 Paris le 01 juin 2016

15 rue Drouot - 75009 PARIS Tél: +33 (1).40.16.02.42 contact@roumethp.fr

La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.

Càd PARIS / R. TAITBOUT 31 JANV. 80 / N° 92 (4) sur lettre pour Guatemala au tarif du 1er juillet 1879 par la voie de Panama, taxe tampon 4 rouge pour le tarif intérieur. - SUP. - R.+++++





GUYANE FRANCAISE - Entrée U.P.U. le 1.07.1876

Colonie française



Tarif du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids = 50 c. pour la Guyane, voie française. Griffe manuscrite **poste restante** – (pas de taxe applicable à cette époque)

Timbre à date Type 17



Dès juillet 1888, décret du 20.03.1888, les lettres simples et recommandées à destination des militaires français en poste aux colonies ou dans les pays desservis par les bureaux français à l'étranger et paquebots français bénéficient du tarif intérieur français, ceci à l'exclusion de tout autre objet dont les cartes postales . Voie de Saint Nazaire.

ALEXANDRE ROUMET

Expert près la Cour d'Appel de Paris,

17, rue Drouot – 75320 PARIS Cedex 09 Tél. : (33.1) 47 70 00 56 Fax : (33.1) 47 70 41 17 Certificat N°05920487

Paris, le 4 mai 2004

Je soussigné Alexandre ROUMET atteste avoir examiné :

Le timbre de France N° 78 (du catalogue Cérès), paire horizontale interpanneaux, sur lettre, oblitéré cachet à date 17 de Rochefort de Mars 77, pour Cayenne, superbe, sans réparation • • •

Photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.



GUYANE FRANCAISE



Tarif du 1.08.1856 pour les cartes de visite, avis imprimés expédiés sous enveloppe ouverte, inchangé au 1.05.1878 soit 5 c. jusqu'à 50 g.

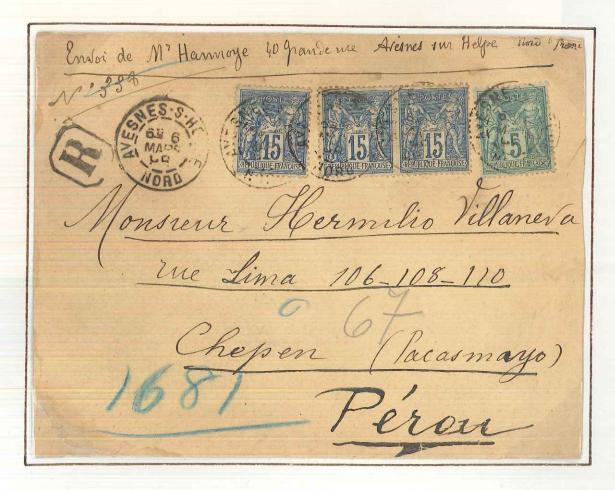


Tarif du 1.04.1879: décret du 27.03.1879 - $2^{\rm ème}$ échelon de poids 15 à 30 g = 50 c. Cette lettre envoyée à Cayenne par la voie anglaise ne bénéficie pas du tarif intérieur français

PEROU - Entrée UPU le 01.04.1879.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes . 1^{er} échelon de poids 0 à 15g.= 25 c.+ taxe de recommandé de 25 c., Tarif du 16.01.1879, décret du3.01.1879.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes . 1er échelon de poids de 0 à 15c. = 25c. + taxe de recommandé de 25c., tarif du 16.01.1879, décret du 03.01.1879.

SCHERR PAR

15 rue Drouot - 75009 PARIS Tél: +33 (1).40.16.02.42 contact@roumethp.fr Certificat nº 161205-4

Paris le 05 décembre 2016

La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.

Càd AVESNES-S-HELPE / NORD / N° 75 + 90 (3) sur lettre recommandée pour Chepen (Pérou). 1898. - TB. - R. + + + + +



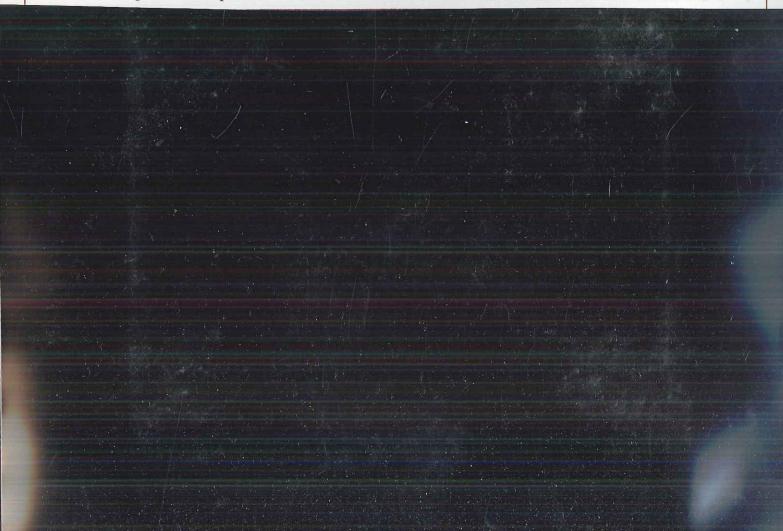


URUGUAY - Entrée U.P.U. le 1.07.1880

Tarif unique U.P.U. dès le 1.10.1881 : abandon de toutes les surtaxes maritimes soit 10 c. pour la carte postale



Carte postale recommandée de Château-Thierry (Aisne) pour Montévidéo, affranchie à 35c. soit 10c. pour la carte postale + taxe de recommandé de 25c. Tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878



VENEZUELA - Entrée U.P.U. le 1.01.1880.

Tarif pré - UPU pour les deux lettres ci-dessous.



Tarif pré - UPU du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids 0 à 15 g = 1 fr. pour les paquebots français ou étrangers partant de France - Voie du Havre par vapeur Hambourgeois, départ du 11.04.1877. Timbre à date type 18 de Paris rue d'Enghien du 9 avril 1877;

Mention manuscrite: Via Havre, par vapeur Hambourgeois, départ du 11 avril 1877. Affranchissement: 1fr. olive pour Caracas.



Tarif pré - UPU du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids 0 à 15 g = 1 fr. pour les paquebots français ou étrangers partant de France - Timbre à date type 18 de Bordeaux du 19.12.1876.

Affranchissement: 4 x 25c. outremer pour Carupano.

VENEZUELA

Entrée U.P.U. le 1.01.1880.



Tarif unique UPU du 01.10.1881, décret du 07.09.1881 : 1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 25c.+ taxe de recommandé de 25c. : tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 03.01.1879.

Affranchissement composé Type Sage- Napoléon Empire Lauré.



Tarif pré - UPU du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids 0 à 15 g. voie de Southampton, Angleterre. Lettre pour Ciudad Bolivar (sur l'Orénoque) affranchie par l'expéditeur à 90c.= 3 timbres à 30 c. et annulée par le timbre à date de Pau du 15 mars 1878. Le postier informe alors l'expéditeur d'un manque de 10c. celui-ci rajoute un autre timbre de 30c.(en bas à gauche) qui est annulé le lendemain par le timbre à date de Pau du 16 mars 1878. La lettre passe par le bureau Paris Etranger qui appose au verso son timbre à date bleu du 17 mars 1878.

9